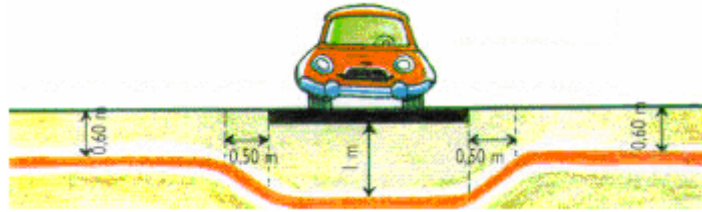


Règles de pose des fourreaux NOVOTUB

La profondeur de pose s'étend à partir de la génératrice inférieure du fourreau.
Les profondeurs de pose sont de 0,60 mètre sous trottoir et de 1,00 mètre sous chaussée.



La largeur de la fouille dépend de sa profondeur et de la nature du terrain. La tranchée doit permettre de disposer les fourreaux avec 0,20 mètre d'intervalle minimal entre eux afin de limiter l'influence thermique d'un câble sur l'autre. Si la largeur de la canalisation ne l'autorise pas, prévoir une surprofondeur. Les fourreaux doivent être posés sur un fond de fouille dressé et nivelé pour permettre un raccordement correct des éléments.

En cas de pose de plusieurs couronnes, prévoir avant les raccorder d'attacher les tires fils les uns aux autres. Les tubes doivent être disposés dans la tranchée de la manière la plus rectiligne possible. Réaliser la connexion des barres ou des couronnes en s'assurant que le tube a bien pénétré jusqu'à la butée centrale du manchon.

Après la pose du fourreau, il est recommandé de les recouvrir sur une hauteur de 0,20 mètre de terre ou de grave débarrassée des grosses pierres.

- Dispositif avertisseur :

Au dessus de chaque canalisation doit être posé un dispositif avertisseur, type grillage plastique. Ce dispositif avertisseur est placé à 0,20 mètre au dessus du fourreau.

Il doit être de la même couleur que le fourreau (rouge pour les canalisations électriques).

- Remblayage des tranchées :

Un tri des matériaux est nécessaire avant le remblayage. Jusqu'au moins 0,10 mètre du dispositif avertisseur, on comble la tranchée avec les éléments les plus meubles des déblais. Les matériaux pierreux peuvent être répandus à la surface du remblai. Si le règlement de voirie ne l'impose pas autrement, on effectue le remblayage avec les matériaux issus de la tranchée, tassés par couches de 0,15 mètre et soigneusement damés de façon à donner au sous-sol une consistance équivalente à celle qu'il présentait avant la création de la tranchée.

- Installation des câbles :

La section d'occupation du ou des câbles ne doit pas être supérieure au tiers de la section intérieure du TPC.

L'installation des câbles à l'intérieur des fourreaux, doit être réalisée une fois que toutes les opérations définies ci-dessus ont été réalisées.

Exemple de pose de TPC

